

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
VOCATION SCOLAIRE
PIERREFITTE/SOUESMES
Mairie
8, rue du Bois
41300 SOUESMES**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 11 AOUT 2022**

**Nombre de membres en exercice : 5
Présents : 5
Votants : 5
Date de convocation du Comité Syndical : 05 août 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 11 août à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni, à son siège, sous la Présidence de Sandrine LE BIHAN.

Etaient présents : Sandrine LE BIHAN, Gualberto LOPES, Christian DAMAY, Ophélie FERNANDES et Yoann FAUCARD.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2022

ADOPTÉE à quatre voix et une abstention

OBJET : SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

DECIDE de supprimer les deux postes d'adjoint technique non permanent à temps non complet créés le 30 mars 2022

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

OBJET : CREATION DE QUATRE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 29 au 30 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 16h.

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 29 au 31 août 2022 pour une durée hebdomadaire de 24h.

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 31 août au 21 octobre 2022 pour une durée hebdomadaire de 20/35ème.

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre au 21 octobre 2022 pour une durée hebdomadaire de 23/35ème.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 22.05/35^{ème} annualisé.

AUTORISE le recrutement d'un emploi contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée au titre de l'article L.332.8 du CGFP

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

OBJET : CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS A COMPTE DU 1^{ER} JUILLET 2022

OPTE pour la publication des actes sous la forme électronique sur le site internet des communes de SOUESMES et de PIERREFITTE-SUR-SAUDRE.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

La Présidente,
Sandrine LE BIHAN

Le Secrétaire de séance,
Gualberto LOPES



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SCOLAIRE
PIERREFITTE - SOUESMES
Mairie - 41300 SOUESMES